

AFFAIRE N° 18. - Plateau E.P.S. du CHAUDRON S.I.D.R.
- Demande de subvention à adresser au Service Départemental de la Jeunesse
et des Sports

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je me permets de vous rappeler qu'il a été construit au CHAUDRON S.I.D.R. durant ces dernières années un certain nombre de classes.

Ancours d'une réunion tenue avec les représentants du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports, il s'est avéré nécessaire de réaliser de toute urgence au Chaudron un plateau d'Education Physique.

Nous avons confié cette affaire au Cabinet HERRARD qui vient de soumettre à notre approbation un plan et un devis.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, si vous êtes d'accord sur ce projet de m'autoriser à solliciter du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports une subvention de 85 % du coût total des travaux envisagés.

Le financement desdits travaux s'établirait donc ainsi:

- Participation du Service de la Jeunesse et des Sports 85 % ...	1.428.518
- Participation de la Commune 15 % ...	<u>252.091</u>

Coût total100 % 1.680.609

comprenant les honoraires d'Architecte.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.